

Communiqué de presse

Luxembourg, le 20 mars 2026

Le Forum Politique du Cercle de Coopération appelle au maintien du budget de la coopération internationale et du principe de l'additionalité

Lors du débat à la Chambre des Député-e-s du 19 mars, consacré à la politique de coopération internationale du Luxembourg, le ministre Xavier Bettel a confirmé son intention de remettre en cause le principe d'additionalité. En évoquant la possibilité d'intégrer certaines dépenses climatiques et même celles liées à l'accueil des réfugié-e-s dans le calcul de l'aide publique au développement (APD), la Chambre serait amenée à voter un redéploiement budgétaire qui est de fait une coupe. Une telle orientation pourrait entraîner une réduction allant jusqu'à un quart du budget annuel de l'APD. Le Forum Politique (FoPo) du Cercle de Coopération condamne fermement ce projet et appelle les député-e-s à le rejeter.

La demande du ministre de revoir certains projets internationaux financés par le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité afin de les comptabiliser sous le seuil de 1% du Revenu National Brut (RNB) dédié à l'APD confirme cette logique : il ne s'agit pas d'un ajustement technique, mais bien d'un changement de cap politique qui affaiblirait concrètement les moyens de la coopération luxembourgeoise. Derrière un débat présenté comme méthodologique se profile une réduction réelle des ressources allouées à la solidarité internationale.

Cette orientation entre en contradiction directe avec les engagements récents du Parlement. Le 3 juillet 2024, la Chambre des Député-e-s adoptait la motion n°4353, portée par l'ensemble des fractions politiques à l'exception de l'ADR, réaffirmant clairement le maintien du principe d'additionalité. Cet engagement a depuis été confirmé à plusieurs reprises, et les interventions des groupes politiques lors du débat du 19 mars ont à nouveau témoigné d'un consensus très large en sa faveur. Dans ce contexte, la reprise par le ministre d'un argumentaire de longue date porté par l'ADR – selon lequel l'additionalité masquerait des dépenses excédant le seuil de 1% – marque une rupture politique préoccupante.

Le FoPo regrette profondément ce changement de perspective, que le ministre justifie par l'évolution du contexte macroéconomique et géopolitique depuis 2024. Aux yeux des ONGD, cette évolution devrait au contraire renforcer, et non affaiblir, l'engagement du Luxembourg. Dans un monde marqué par des crises qui s'entremêlent et s'intensifient – climatiques, humanitaires, économiques et géopolitiques – et par le désengagement progressif de nombreux acteurs du développement, il est plus crucial que jamais de maintenir une coopération ambitieuse, prévisible et fidèle à ses objectifs.

L'additionalité n'est ni un détail technique ni une simple convention comptable : elle constitue une garantie fondamentale que l'aide publique au développement reste pleinement dédiée à la lutte contre la pauvreté et au soutien des pays partenaires. Comme le souligne explicitement le dernier examen par les pairs de l'OCDE, le choix du Luxembourg de ne pas comptabiliser certains financements – notamment climatiques ou liés à l'accueil des réfugié-e-s – « garantit la prévisibilité » de la coopération et constitue un exemple pour d'autres donateurs. Y renoncer reviendrait à aller à l'encontre de ces recommandations internationales, à diluer progressivement cet engagement dans d'autres priorités budgétaires et à organiser un affaiblissement structurel de la coopération luxembourgeoise. Le FoPo rappelle que la crédibilité et le standing international du Luxembourg reposent autant sur le niveau de son APD que sur l'intégrité des principes qui la structurent : remettre en cause l'additionalité reviendrait à fragiliser cet équilibre et à envoyer un signal négatif à ses partenaires internationaux.

Dans ce contexte, le FoPo appelle les député-e-s à rejeter toute remise en cause du principe d'additionalité lors du débat de consultation proposé initialement par le ministre. Il demande également au ministre de répondre sans délai supplémentaire à la question parlementaire n°3537, condition indispensable à un débat public transparent, informé et démocratique sur l'avenir de la politique de coopération du Luxembourg.

Le FoPo rappelle enfin que les politiques climatiques et l'action en faveur du climat font pleinement partie des efforts nécessaires pour construire un monde plus solidaire, plus durable et plus juste. À ce titre, le ministre doit utiliser pleinement son rôle de coordination de la politique de coopération pour garantir une véritable cohérence des politiques publiques. Celle-ci ne peut se limiter à un exercice de requalification budgétaire : elle doit au contraire assurer que l'ensemble des politiques – climatiques, économiques et financières – contribuent effectivement aux objectifs de développement, sans en affaiblir les moyens.

Contact :

David Hoffmann

Coordinateur du travail politique et
plaidoyer de ASTM

Membre du FoPo du Cercle

+352 621 313 366

david.hoffmann@astm.lu